

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**5 OCTOBRE 2015
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 5 octobre 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Tarifs précis qui seront modifiés par le projet de règlement 631-28
- Motifs de participation à la Mission commerciale en Chine
- Motifs du non-renouvellement du contrat de gestion du complexe aquatique
- Raison de l'ajout de l'usage «bar» dans la zone I-221
- Modifications apportées par le règlement 707-80
- Travaux visés par le règlement 738
- Moment de réalisation de l'étude de caractérisation
- Accueil de réfugiés syriens

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2015-381 Approbation procès-verbal
Séance générale 14 septembre 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 14 septembre 2015 soit approuvé, tel que rédigé et par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-382 Procès-verbal de correction
Séance ordinaire du 13 avril 2015**

Considérant l'article 92.1 de la *loi sur les cités et villes*;

Considérant l'erreur cléricale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de l'erreur cléricale au titre et au texte de la résolution numéro 2015-182.

Adoptée.

2015-383 Approbation des comptes – septembre 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de septembre 2015 :

Fonds d'administration :	1 811 412,12 \$
<i>(Chèques numéros 19962 à 20127, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	
<i>Le chèque numéro 18413 a été annulé</i>	
	1 878 677,70 \$
Fonds des dépenses en immobilisation :	
<i>(Chèques numéros 2080 à 2107 et paiements par débit direct)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2716

Adoptée.

RÈGLEMENTS

**A-2015-27 Règlement numéro 631-28 modifiant le règlement numéro 631
décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de
Varenes**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-28 modifiant le règlement numéro 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varenes.

A-2015-28 Règlement 529-8 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire les pratiques de golf en zone résidentielle et d'augmenter le coût des infractions en matière de dépôts sauvages de toutes sortes sur le territoire de la Ville

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 529-8 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire les pratiques de golf en zone résidentielle et d'augmenter le coût des infractions en matière de dépôts sauvages de toutes sortes sur le territoire de la Ville.

A-2015-29 Règlement 707-79 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «bar» comme usage additionnel aux usages «Centre sportif, piscine ou gymnase» et «Aréna» dans la zone I-221

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-79 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «bar» comme usage additionnel aux usages «Centre sportif, piscine ou gymnase» et «Aréna» dans la zone I-221.

2015-384 Adoption - Premier projet de règlement numéro 707-79 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «bar» comme usage additionnel aux usages «Centre sportif, piscine ou gymnase» et «Aréna» dans la zone I-221

Il est proposé par monsieur Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-79 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «bar» comme usage additionnel aux usages «Centre sportif, piscine ou gymnase» et «Aréna» dans la zone I-221 soit et est adopté.

Adoptée.

A-2015-30 Règlement 707-80 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions des stationnements pour la zone H-647

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-80 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions des stationnements pour la zone H-647.

2015-385 Adoption - Premier projet de règlement numéro 707-80 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions des stationnements pour la zone H-647

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-80 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions des stationnements pour la zone H-647 soit et est adopté.

Adoptée.

2015-386 Adoption - Second projet de règlement 707-78 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «agence de voyage» dans la zone I-222

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-78 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage «agence de voyage» dans la zone I-222 soit et est adopté.

Adoptée.

2015-387 Adoption – Règlement 534-49 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de fixer une limite de vitesse de 30 km/h sur les rues Victor-Bourgeau et du Parcours (projet Eau Boisé) et établir des interdictions de stationnement sur les rues de la Fabrique et de la Petite-Prairie

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-49 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de fixer une limite de vitesse de 30 km/h sur les rues Victor-Bourgeau et du Parcours (projet Eau Boisé) et établir des interdictions de stationnement sur les rues de la Fabrique et de la Petite-Prairie.

Adoptée.

2015-388 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-065
Modification de l'installation d'enseignes murales
1623, route 132

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les critères suivants ne sont pas respectés : «1^o les dimensions, les couleurs, l'éclairage et les matériaux doivent contribuer à la création d'un environnement visuel harmonieux» et «3^o chaque enseigne doit contribuer à la conception architecturale du bâtiment en s'y intégrant harmonieusement»;

Toutefois, considérant que le terrain est appelé à être redéveloppé dans un avenir rapproché;

Considérant que les propriétaires du terrain ont obtenu une autorisation de la part de la CPTAQ qui leur permet d'exercer des usages commerciaux pour la section non cultivée du terrain;

Considérant que le requérant effectue des démarches pour relocaliser ses activités dans un autre local commercial;

Considérant que l'affichage se fait sur le mur arrière du bâtiment principal et que l'enseigne n'est pas visible des utilisateurs de la route 132 et du boulevard Lionel-Boulet;

Considérant la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-09-64 du 16 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-065 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale située sur le mur arrière du bâtiment principal, le tout tel que présenté aux croquis déposés par le requérant en date du 12 août 2015.

Le bâtiment est sis au 1623, route 132, sur le lot P-284-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-228.

Adoptée.

2015-389 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-057
Modification de l'installation de l'enseigne détachée et des
enseignes murales
555, boul. Lionel-Boulet

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-09-65 du 16 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-057 afin de permettre la modification de l'affichage mural et détaché, le tout tel que présenté sur les plans de Posimage, plan numéro NS2015-034-10 en date du 25 juin 2015, sous réserve du respect de la condition suivante :

- réaliser un aménagement paysager composé de graminées ou autres types de végétaux similaires.

À cette fin, le requérant devra déposer un plan conforme à cette exigence au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le bâtiment est sis au 555, boul. Lionel-Boulet, sur le lot P-284-12 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-228.

Adoptée.

2015-390 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-078
Modification de l'installation de l'aménagement du terrain
960, boul. Lionel-Boulet

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-09-66 du 16 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-078 afin de permettre le réaménagement du terrain commercial, le tout tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, architecte, numéro 2013-214, en date du 10 août 2015, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- deux (2) arbres devront être ajoutés le long de la ligne avant du terrain (à la droite de l'entrée charretière);
- les arbustes prévus à la droite de l'entrée charretière doivent avoir une hauteur minimale d'un mètre.

À cette fin, le requérant devra déposer un plan conforme à ces exigences au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le bâtiment est sis au 960, boul. Lionel-Boulet, sur le lot P-272-32 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

Adoptée.

2015-391 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-079
Agrandissement du bâtiment principal industriel
1320, boul. Lionel-Boulet

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-09-67 du 16 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-079 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal industriel, le tout tel que présenté aux plans d'Éric Labbé, architecte, numéro 96415018, en date du 9 août 2015.

Le bâtiment est sis au 1320, boul. Lionel-Boulet, sur les lots P-282-1 et P-282-6 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

Adoptée.

**2015-392 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-072
Agrandissement du bâtiment principal industriel
925, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-09-68 du 16 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-072 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal industriel, le tout tel que présenté aux plans de Jean Paré, architecte, numéro 15-183, en date du 15 septembre 2015.

Le bâtiment est sis au 925, boul. Lionel-Boulet, sur les lots P-284-70 et P-283-17 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

Adoptée.

**2015-393 Règlement numéro 738 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc
sur le chemin de la Baronnie
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

Considérant la résolution 2010-296 adoptée par le conseil de la Ville de Varennes le 16 août 2010;

Considérant que la Ville de Varennes a maintenant une entente avec la Banque Nationale Groupe Financier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe Financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 565 000 \$ et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2015-394 Appel d'offres services professionnels – Étude de caractérisation phases I-II-III et étude géotechnique – Site des ateliers municipaux, Ville de Varennes
Approbation des critères et exigences

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les grilles de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels pour une étude de caractérisation phases I-II-III et une étude géotechnique sur le site des ateliers municipaux de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2015-395 Appel d'offres services professionnels – ingénierie
Travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie
Approbation des critères et exigences

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les grilles de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour des travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2015-396 Vente d'une terre à bois (lot 372)

Considérant l'appel de propositions public pour la vente d'une terre à bois (lot 372);

Considérant la réception de cinq (5) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 23 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à la disposition du lot 372 en faveur de monsieur Guy Brodeur et de Madame Ginette Larose pour un montant de 36 217,13 \$ taxes incluses.

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet à la présente.

Adoptée.

**2015-397 Autorisation de signature et nomination
Protocole d'entente – École les Dynamix**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Amable, la Ville de Sainte-Julie, la Ville de Varennes et l'École les Dynamix; tel protocole d'entente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Que le Conseil municipal entérine la nomination de monsieur Jocelyn Ducharme, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Julie, comme représentant des villes au conseil d'administration de l'École les Dynamix.

Adoptée.

**2015-398 Émission d'obligation 5 600 000 \$ - 19 octobre 2015
Adjudication : SYNDICAT DIRIGÉ PAR LA FIRME MACKIE RESEARCH
CAPITAL CORPORATION**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 689, 733, 735, 737, 739, 586, 712, 740, 741, 742, 771, 799, 813 et 816, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 octobre 2015, au montant de 5 600 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	98,81400	720 000 \$	1,30000 %	19 octobre 2016	2,47223 %
SCOTIA CAPITAUX INC.		735 000 \$	1,50000 %	19 octobre 2017	
		750 000 \$	1,75000 %	19 octobre 2018	
		764 000 \$	2,00000 %	19 octobre 2019	
		2 631 000 \$	2,35000 %	19 octobre 2020	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,85100	720 000 \$	1,40000 %	19 octobre 2016	2,49862 %
		735 000 \$	1,60000 %	19 octobre 2017	
		750 000 \$	1,85000 %	19 octobre 2018	
		764 000 \$	2,10000 %	19 octobre 2019	
		2 631 000 \$	2,35000 %	19 octobre 2020	

		720 000 \$	1,40000 %	19 octobre 2016	
FINANCIÈRE		735 000 \$	1,60000 %	19 octobre 2017	
BANQUE NATIONALE INC.	98,83500	750 000 \$	1,85000 %	19 octobre 2018	2,50325 %
		764 000 \$	2,10000 %	19 octobre 2019	
		2 631 000 \$	2,35000 %	19 octobre 2020	
<hr/>					
VALEURS MOBILIÈRES	98,38200	720 000 \$	1,50000 %	19 octobre 2016	
		735 000 \$	1,60000 %	19 octobre 2017	
DESJARDINS INC.		750 000 \$	1,80000 %	19 octobre 2018	2,71151 %
		764 000 \$	2,20000 %	19 octobre 2019	
		2 631 000 \$	2,45000 %	19 octobre 2020	

Attendu que l'offre provenant du syndicat dirigé par la firme *Mackie Research Capital Corporation* s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'émission d'obligations au montant de 5 600 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée au syndicat dirigé par la firme *Mackie Research Capital Corporation*;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises».

Adoptée.

2015-399 Émission d'obligations 5 600 000 \$ - 19 octobre 2015 Concordance

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 5 600 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
689	48 500 \$
733	171 600 \$
735	166 200 \$
737	2 076 000 \$
739	419 700 \$
586	396 900 \$
712	399 935 \$
740	323 700 \$

741	54 300 \$
742	727 100 \$
771	55 000 \$
799	192 000 \$
813	475 000 \$
816	94 065 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 600 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 octobre 2015;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
LES GALERIES DE VARENNES
2020, BOUL. RENE-GAULTIER
VARENNES (QUÉBEC) J3X 1N9

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

**2015-400 Émission d'obligations 5 600 000 \$ - 19 octobre 2015
Courte échéance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 600 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 689, 733, 735, 737, 739, 586, 712, 740, 741, 742, 771, 799, 813 et 816, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 19 octobre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 689, 733, 735, 712, 740, 741, 742, 771, 799 et 813, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**2015-401 Émission d'obligations 5 600 000 \$ - 19 octobre 2015
Prolongation**

Attendu que la Ville de Varennes désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Attendu que la Ville de Varennes avait, le 28 septembre 2015, un montant de 2 894 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 5 130 000 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans et 15 ans, en vertu des règlements numéros 689, 733, 735, 737 et 739;

Attendu que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Attendu qu'un montant de 12 000 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 2 882 000 \$;

Attendu que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 19 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes emprunte 2 882 000 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 21 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

Adoptée.

2015-402 Demande de transferts budgétaires 2015

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les transferts budgétaires au montant de 88 144 \$ pour 2015, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 30 septembre 2015 dont copie est jointe en annexe des présentes comme si au long récitée.

Adoptée.

2015-403 Modification contractuelle – Eurovia Québec Construction inc. Resurfaçage du rang de Picardie

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

Considérant la résolution 2015-225 adoptée par le conseil municipal le 4 mai 2015 et la résolution 2015-362 adoptée par le conseil municipal le 17 août 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 26 894,45 \$ plus taxes au contrat d'Eurovia Québec Construction inc. pour les coûts d'imprévus supplémentaires.

Certificat de la trésorière numéro 2717

Adoptée.

**2015-404 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2015-10 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 30 septembre 2015.

Adoptée.

**2015-405 Mission commerciale en Chine présidée par le maire de Montréal, M. Denis Coderre
Du 27 octobre au 4 novembre 2015
Délégation de monsieur le maire Martin Damphousse**

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De déléguer monsieur le maire Martin Damphousse, pour participer à la Mission commerciale en Chine présidée par le maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui se déroulera du 27 octobre au 4 novembre 2015.

Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2015-406 Commission de développement économique de la MRC Marguerite-D'Youville
Nomination – 2015-2016**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine la nomination de monsieur Marc-Olivier Labarre à la Commission de développement économique de la MRC Marguerite-D'Youville pour le terme 2015-2016.

Adoptée.

**2015-407 Non-renouvellement de contrat
Gestion et entretien du complexe aquatique
Le Groupe Récrégestion inc.**

Considérant le contrat de location et gestion de la piscine intérieure, d'entretien de la Maison des jeunes et de surveillance et d'entretien des bassins aquatiques extérieurs intervenu le 1^{er} avril 2013 entre la Ville de Varennes et Le Groupe Récrégestion inc.;

Considérant que le conseil doit se positionner avant le 31 octobre 2015 quant à savoir si un renouvellement dudit contrat sera autorisé au-delà du 31 mars 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'aviser Le Groupe Récrégestion inc. du non-renouvellement dudit contrat; le tout conformément à l'article 4 du cahier de charge.

Adoptée.

**2015-408 Accueil et parrainage de réfugiés syriens
Appui de la Ville de Varennes**

Considérant la situation déplorable et insensée se déroulant en Syrie depuis maintenant plus de 4 ans;

Considérant la crise humanitaire et les drames humains engendrés par ces évènements;

Considérant que la Ville de Varennes appuie les démarches du Gouvernement du Québec visant à favoriser l'accueil d'un plus grand nombre de réfugiés syriens;

Considérant que la Ville de Varennes désire encourager les initiatives de la population varennoise visant à parrainer de tels réfugiés;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie les efforts du Gouvernement du Québec afin de favoriser l'accueil d'un plus grand nombre de réfugiés syriens et encourage la population varennoise à parrainer de tels réfugiés.

Adoptée.

**2015-409 Renouvellement adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ pour
les carburants en vrac (contrat de 3 ans)**

Attendu que la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

Attendu que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Varennes désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

Que la Ville de Varennes confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Ville de Varennes confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

Que la Ville de Varennes s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

Que la Ville de Varennes s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

Adoptée.

2015-410 Déclaration de soutien au droit à un environnement sain

Considérant que la population mondiale est confrontée aux répercussions sans cesse grandissantes des changements climatiques;

Considérant que l'émission de gaz à effet de serre et le rejet de contaminants dans l'eau, dans l'air et dans le sol sont quelques-uns des éléments nuisibles à notre environnement et ont une influence sur le milieu de façon générale et sur la santé des êtres vivants en particulier;

Considérant que l'impact des changements climatiques se reflète également à plusieurs niveaux, notamment social et économique;

Considérant que la sensibilité à l'égard de l'environnement ne doit pas se limiter à quelques individus et organisations;

Considérant que l'apport d'une riche biodiversité est considérable;

Considérant que la Ville de Varennes est d'avis que ses citoyens font partie intégrante de l'environnement et que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain et respectueux de la biodiversité;

Considérant que la Ville de Varennes considère que tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain;

Considérant que la Ville de Varennes déploie actuellement d'importantes mesures afin de protéger l'environnement et d'assurer à sa population une saine qualité de vie;

Considérant que la Ville de Varennes a des objectifs prometteurs en matière d'environnement et de développement durable;

Considérant que l'environnement ne se limite pas à des frontières municipales et qu'une collaboration de l'ensemble des municipalités est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil municipal confirment l'importance pour la Ville de Varennes de promouvoir le droit à un environnement sain;

Que la Ville de Varennes soit engagée dans le respect, la protection et la promotion du droit à un environnement sain;

Que les membres du conseil municipal fassent la promotion du droit à un environnement sain auprès des villes voisines;

Que la Ville de Varennes recommande à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'adopter une résolution similaire afin d'encourager l'adhésion d'un ensemble de municipalités au droit à un environnement sain et la mise en place d'actions favorables à cet égard.

Adoptée.

**2015-411 Bibliothèque municipale de Varennes
Vente de volumes
14 et 15 novembre 2015**

Considérant la Communication au Conseil de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 22 septembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la Chef de division, bibliothèque, à procéder à une vente de volumes et revues les 14 et 15 novembre 2015, à l'école du Carrousel, au 230, rue Suzor-Côté, Varennes.

Que le Service arts, culture et bibliothèque soit autorisé à offrir gratuitement les revues et volumes non vendus à des organismes communautaires.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de mise sur pied d'un programme de subvention couvrant les maisons lézardées
- Déversement d'égouts de la Ville de Montréal
- Projet des investisseurs chinois dans le Novoparc
- Crainte de perte de production locale
- Avantages pour la Ville de Varennes du projet chinois
- Problème de sécurité à l'intersection de la route 132 et du boulevard Lionel-Boulet
- Absence de pouvoir décisionnel de la ville dans le projet chinois
- Absence de quartier fermé et/ou réservé aux Chinois
- Taille démesurée du projet chinois
- Déversement des eaux usées de Montréal et solutions alternatives possibles
- Demande d'aménagement de couloirs supplémentaires à la piscine du complexe aquatique
- Règlementation contre la vente de véhicules sur les terrains publics
- Appui à l'accueil de réfugiés syriens
- État déplorable de la section de la route verte passant sur la Côte-Bissonnette
- Alternative au détournement du transport lourd sur la montée de la Baronnie
- Nécessité de protéger le fleuve Saint-Laurent contre le déversement d'eaux usées de la Ville de Montréal
- Demande d'installation de panneaux rappelant la règle de tenue des chiens en laisse sur le territoire de Varennes
- Précisions techniques quant au déversement d'eaux usées de la Ville de Montréal
- Félicitations pour les travaux réalisés sur le boulevard Lionel-Boulet
- Maintien de la qualité de l'eau potable pendant le déversement d'eaux usées de la Ville de Montréal
- Nécessité pour les immigrants parrainés de passer par le processus de sécurité habituel
- Remerciements pour la magnifique bibliothèque
- Qualité de vie exécrable des travailleurs chinois
- Problème de déneigement impliquant les déneigeurs privés sur la rue Ernest-Cormier
- Absence de vente au détail dans le projet des investisseurs chinois
- Craintes relatives au changement de caractère de la ville suite à l'arrivée d'un nombre important de Chinois
- Déversement d'eaux usées de la Ville de Montréal

- Motifs des refus du projet des investisseurs chinois par d'autres villes
- Conformité aux objectifs déclarés pour les entreprises à accueillir dans le Novoparc
- Changements de propriétaires de résidences liés au système de visa de travail
- Usages permis dans le Novoparc
- Valeur des terrains dans le Novoparc
- Appui de la Ville de Varennes au projet des investisseurs chinois
- Absence de mesures fiscales (crédits de taxes, etc.) pour le projet des investisseurs chinois
- Fabrication éthique des produits offerts en vente dans le projet des investisseurs chinois
- Possibilités pour des producteurs québécois d'exporter leurs produits en Chine via le projet des investisseurs chinois
- Inconvénients liés à l'implantation du projet des investisseurs chinois
- Difficultés de circulation sur le boulevard Lionel-Boulet
- Ouverture du nouveau siège social du Groupe Jean Coutu
- Demande à l'effet que la Ville de Varennes rachète le terrain visé par les investisseurs chinois
- Visites d'usines en Chine
- Crainte que le tissu social varennois ne se transforme de façon importante suite à l'arrivée de nombreux Chinois

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 23 h 20.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA